

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (23) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, EMONET Elisabeth, LETEROUIN Corinne, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, GASCA Vincent, de LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, BUREL Sylvia, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle, SICARD Rudy.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (5) :

Catherine COURTOIS a donné pouvoir à Corinne LETEROUIN
Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à Brice VANDEPITTE
Gérard PASTOR a donné pouvoir à François CABY
Laurent CHAUMARD a donné pouvoir à André SAINT-MARCEL
Aude SCOTTON a donné pouvoir à Elisabeth EMONET

ABSENT EXCUSE (1) : LEGER Flavien

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/12/2024

Date d'affichage : 02/12/2024

Grégory de la Chapelle a été élu secrétaire de séance.

**Délibération rendue
exécutoire**

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le : 11-12-2024
Et publication le : 13-12-2024
Le Maire,



Route d'Epagny – Acquisition des parcelles AY557, AY 741, AY743 et AY 745

Vu l'article L1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) qui précise que les collectivités territoriales acquièrent à l'amiable des biens immobiliers,

Suite aux travaux réalisés pour l'aménagement de la route d'Epagny, il est nécessaire de régulariser la nouvelle emprise de la voie.

Aussi il est proposé d'acquérir les parcelles AY557, AY741, AY743 et AY745.

Afin de régulariser cette situation, il est proposé d'acquérir ces parcelles, d'une superficie totale de 74 m², à l'euro symbolique.

Pour les besoins de la publicité foncière la valeur vénale du bien est estimée à 2 220 €.

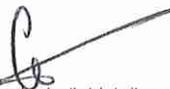
Parcelle	Superficie	Estimation
AY557	2 m ²	60€
AY741	3 m ²	90 €
AY743	7 m ²	210 €
AY745	62 m ²	1 860 €

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir donner son accord pour l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles AY557, AY741 AY743 et AY745 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 9 décembre 2024

Le secrétaire de séance,
Grégory de LA CHAPELLE



Le Maire,
Michel BEAL

